

Caisse des Écoles du 18^{ème} arrondissement

Assemblée Générale 2025



La Caisse des Écoles du 18^{ème} arrondissement

Créées en 1867 sous le Second Empire français, par l'article 15 de la loi du 10 Avril 1867 dite Loi Duruy, les Caisses des Écoles avaient initialement pour mission « d'encourager et de faciliter la fréquentation de l'école par des récompenses aux élèves assidus et des secours aux familles indigentes ».

Ce sont aujourd'hui des Etablissements Publics Locaux, présidés par les Maires d'arrondissement et administrés par un Comité de gestion composé de représentants de l'arrondissement et de membres élus ou de droit.

En plus de la restauration du 1^{er} degré (écoles maternelles et élémentaires), elles sont également chargées de la restauration des jardins d'enfants et des collèges publics de l'arrondissement. Elles fournissent par ailleurs les repas pour les centres de loisirs pendant les vacances scolaires.

Les Caisse des écoles offrent également d'autres prestations :

- Des bons vestiaires aux familles bénéficiant des tarifs 1, 2 et 3 et dont les enfants partent en séjours découverte » avec l'école ;
- Des subventions aux écoles maternelles et élémentaires pour la réalisation de projets pédagogiques à vocation artistique ou culturelle favorisant la cohésion de l'école et le vivre ensemble.

Ainsi, la **Caisse des Écoles du 18^{ème} arrondissement de Paris** s'emploie au quotidien à assurer ses missions premières, tout en les enrichissant de l'exigence de qualité due aux enfants, tant dans l'assiette que dans l'accompagnement pédagogique, et ce, notamment en matière de développement durable.

L'assemblée délibérante de la **Caisse des Écoles du 18^{ème} arrondissement de Paris**, le Comité de Gestion, est amenée à se prononcer sur les choix budgétaires, les orientations stratégiques de l'établissement, le fonctionnement général de la restauration scolaire, l'opportunité de certains investissements et toute autre décision nécessitant son approbation.

Au 1^{er} janvier 2024, le service de restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire a été municipalisé. La Caisse des écoles produit des repas dans la cuisine du collège Daniel Mayer et dans la cuisine du collège Aimé Césaire. Une partie des repas produits est exportée vers les écoles situées en proximité. Ce modèle de production et d'export de repas sera déployé dans les prochaines années avec la livraison de nouvelles cuisines de production (Jean-Baptiste Clément, cuisine centrale Riquet, Cloÿs, etc.) avec pour objectif de ne plus recourir à un prestataire de repas livrés. Fin 2024, la Caisse des écoles produit déjà 1300 repas par jour en période scolaire.

EXTRAITS DES STATUTS

DE LA CAISSE DES ECOLES DU 18^{ème} ARRONDISSEMENT

Approuvés par le Comité de gestion du 18 juin 2024

TITRE I – OBJET - SIEGE - REVENU

ARTICLE 1^{er} : La Caisse des écoles du 18^{ème} arrondissement de Paris est un établissement public local. Elle a été créée conformément au Code de l'éducation notamment l'article L 212-10. La Caisse des écoles a pour but faciliter et d'encourager la fréquentation des établissements scolaires publics de l'arrondissement par des aides aux élèves en fonction des ressources de leur famille, en portant une attention particulière aux enfants des familles les moins favorisées.

A cet effet, elle organise et gère la restauration scolaire. Elle peut accorder des bons vestiaires aux familles qui rencontrent des difficultés sociales notamment pour acquérir les trousseaux des enfants partant en classe découverte.

De façon générale, les compétences de la Caisse des écoles recouvrent des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier et du second degré.

ARTICLE 2 : La Caisse des écoles a son siège à la Mairie du 18^{ème} arrondissement.

Les derniers statuts en vigueur à la Caisse des écoles du 18^{ème} arrondissement de Paris dataient de décembre 2026. Le 18 juin 2024, un assouplissement et une mise à jour des statuts a été soumis au Comité de gestion de la Caisse des écoles puis, le 2 juillet 2024, à l'Assemblée Générale des adhérents :

Extrait de la délibération du 18 juin 2024

« Nous constatons, ces dernières années, une baisse du nombre d'adhérents et lors de la dernière élection des membres du deuxième collège, seules 10 personnes se sont portées candidates pour 12 postes à pourvoir au sein du Comité de gestion.

La modification des statuts de la Caisse des écoles du 18^{ème} arrondissement a donc pour objectif de faciliter l'adhésion et l'élection d'adhérents au deuxième collège du Comité de gestion en réduisant la durée d'adhésion nécessaire pour se porter candidat. Il est également proposé de répartir « à parité » les membres des commissions par collège.

Enfin, un certain nombre de mentions, manquantes jusqu'alors, a été ajouté telles que :

- La Caisse des écoles est un établissement public local
- Le Comité de gestion est l'organe délibérant de la Caisse des écoles
- La possibilité de voter à distance pour les membres du Comité de gestion (ordonnance de novembre 2014)
- L'institution d'une régie de recettes et d'avances pour faciliter la vie des familles ».

Le Comité de gestion de la Caisse des écoles

Extrait des statuts

TITRE IV – COMITE DE GESTION

« **ARTICLE 13** : Le Comité de gestion est l'organe délibérant de la Caisse des écoles. La composition du Comité de gestion de la Caisse des écoles est définie conformément à l'article R 212-27 du Code de l'éducation.

Il comprend donc :

- a) 12 représentants du Conseil d'Arrondissement (premier collège) ;
- b) 12 membres élus par les sociétaires en Assemblée Générale (deuxième collège) ;
- c) 12 membres de droit et personnalités désignées (troisième collège).

Le maire d'arrondissement est Président de la Caisse des écoles ; il désigne les membres du Conseil d'arrondissement siégeant au Comité de gestion.

Sont membres de droit : les membres de l'Assemblée Nationale élus dans les circonscriptions de l'arrondissement et les inspecteurs de l'éducation nationale chargés de l'inspection des écoles de l'arrondissement.

Les personnalités désignées sont choisies pour moitié par le maire d'arrondissement et pour moitié par le préfet du département. Toutefois, lorsque le nombre de personnalités à désigner est un nombre impair, le maire d'arrondissement prononce une désignation de plus que le préfet.

ARTICLE 14 : Les membres élus par l'Assemblée Générale sont désignés pour trois ans. Ils sont rééligibles.

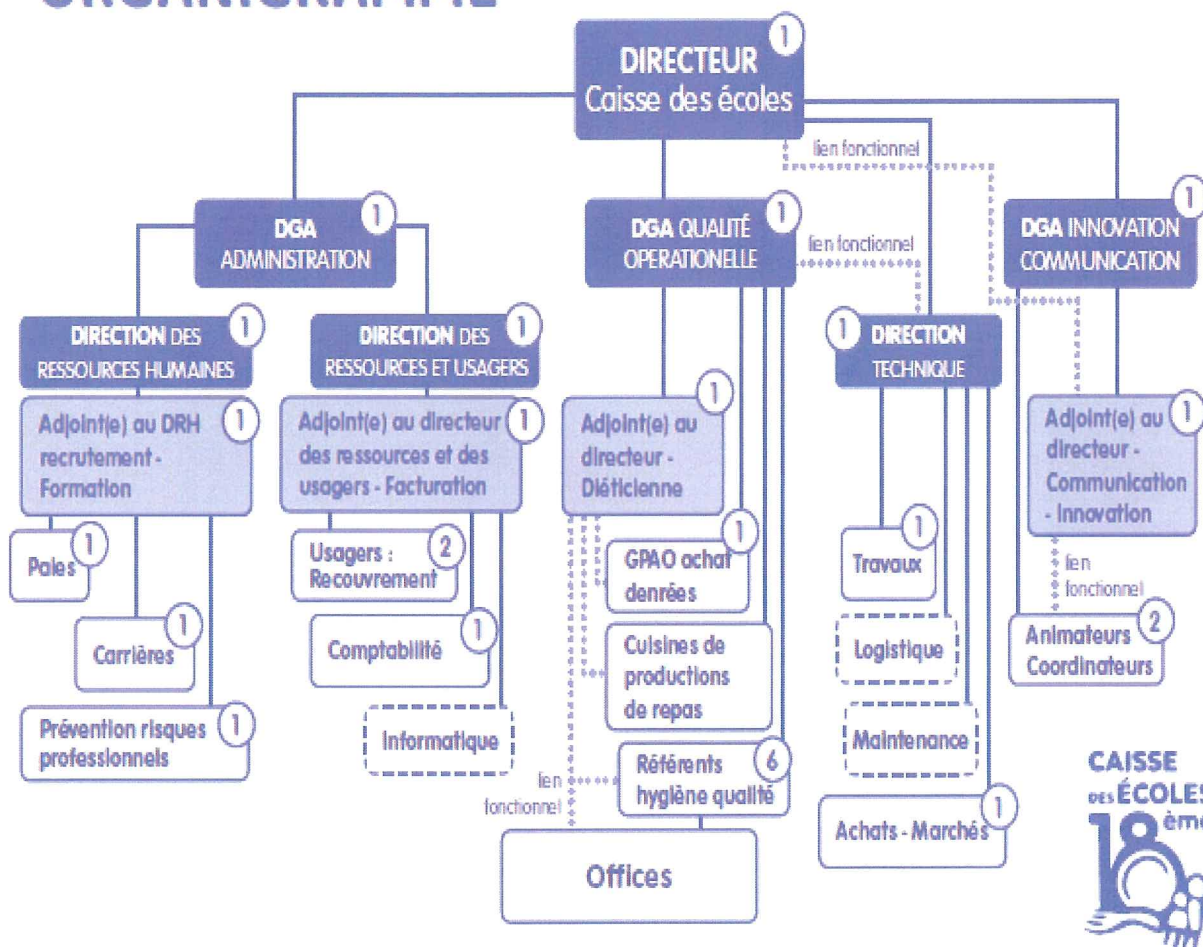
Il n'est procédé à des élections complémentaires qu'en cas de vacance de la moitié du nombre des sièges de membres élus.

Pour être candidat, il faut avoir été admis comme adhérent à la Caisse des écoles avant le 31 janvier N et être à jour de ses cotisations ».

L'administration de la Caisse des écoles

En décembre 2023, la Caisse des écoles comptait 31 agents dont 2 apprenties. En janvier 2024, compte tenu de la fin du contrat de Délégation de Service Public et de la municipalisation du service de restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire, engendrant la reprise des salariés qui le souhaitaient de l'ancien délégataire, le nombre d'agents atteignait 278. Au 31 décembre 2024, le nombre d'agents était de 307, dont 25 agents en fonction support (administration : finances, achats, ressources humaines, innovation et communication, animation-coordination, qualité) : organigramme ci-dessous.

ORGANIGRAMME



I) Rapport d'activités 2024

A) Les statistiques

- Nombre de repas scolaires livrés et produits

REPAS COMMANDES AU PRESTATAIRE DE REPAS LIVRES								
Scolaires	Maternelle et jardin d'enfant	Elémentaire	Collège	Adultes	Animateurs	Adultes CDE 18	Pique-nique	TOTAL
Janv-24	60 515	78 829	25 940	413	13 562	0	0	179 259
Févr-24	37 968	51 583	16 538	276	8 785	790	24	115 964
Mars-24	72 639	98 893	29 457	512	16 468	4 550	116	222 635
Avr-24	37 404	50 641	15 492	289	8 766	2 365	168	115 125
Mai-24	58 380	78 003	27 423	460	13 518	3 777	319	181 880
Juin-24	64 997	87 890	27 730	408	15 576	4 429	592	201 622
Juil-24	16 410	21 288	1 152	95	3 955	1 047	164	44 111
Août-24	0	0	0	0	0	0	0	0
Sept-24	64 974	87 407	24 061	66	14 964	4 274	147	195 893
Oct-24	45 727	59 893	17 779	226	10 307	3 004	314	137 250
Nov-24	63 260	81 395	24 059	398	14 095	4 005	0	187 212
Déc-24	50 267	64 632	18 938	274	11 186	3 208	0	148 505
	572 541	760 454	228 569	3 417	131 182	31 449	1 844	1 729 456

REPAS PRODUITS PAR NOS CUISINES								
Scolaires	Maternelle et jardin d'enfant	Elémentaire	Collège	Adultes	Animateurs	Adultes CDE 18	Pique-nique	TOTAL
Janv-24	2 734	3 178	3 943		1 094	281	30	11 260
Févr-24	1 135	2 799	2 258		728	187		7 107
Mars avril 2024	2 113	5 327	2 538		1 376	164	58	11 576
Avr-24	1 638	2 583	2 035	28	569	193	21	7 067
Mai-24	2 366	2 854	2 924	50	646	236	0	9 076
Juin-24	2 953	3 443	2 360	58	737	233	0	9 784
Juil-24	1 125	1 319	1 534	28	241	108	0	4 355
Août-24	0	0	0	0	0	0	0	0
Sept-24	6 382	8 755	7 552	34	1 556	664	0	24 943
Oct-24	4 100	5 649	5 250	63	1 034	462	0	16 558
Nov-24	5 392	7 730	6 457	87	1 382	625	0	21 673
Déc-24	4 146	6 108	4 771	72	1 087	495	223	16 902
	34 084	49 745	41 622	420	10 450	3 648	332	140 301

En 2024, durant l'année scolaire, le nombre de repas achetés au prestataire de marché de repas livrés s'élève à 1 729 456 (1 769 377 repas achetés en 2023).

En 2024, durant l'année scolaire, le nombre de repas produits au sein de nos cuisines de production et d'export de repas s'élève à 140 301 (106 753 repas produits en 2023).

Si le nombre de repas total, livrés ou produits durant l'année scolaire, semble stable entre 2023 et 2024, la statistique revêt une réalité plus complexe : le nombre de repas enfants est en baisse (- 43 774 repas en maternelles, - 11 059 repas en élémentaires, - 7 131 en collèges). Le nombre de repas adultes est en hausse (+ 20 286 repas pour les animateurs et + 35 097 pour les cantinières de la Caisse des écoles ; + 208 pique-niques).

- **Nombre de repas périscolaires ou extrascolaires livrés et produits**

REPAS ACHETES OU PRODUITS PERIODES PERISCOLAIRES OU EXTRASCOLAIRES								
Vacances	Maternelle	Elémentaire	Collège	Adultes	Animateurs	Adultes CDE 18	Pique-nique	TOTAL
Janv-24	2 869	2 546			1 002	0		6 417
Févr-24	9 926	8 053			3 434	864	205	22 482
Mars-24								0
Avr-24	10 577	8 576			3 190	1 063	2 049	25 455
Mai-24								0
Juin-24								0
Juil-24	15 317	9 035			4 918	1 802	4 557	35 629
Août-24	11 110	6 129			4 267	1 516	3 435	26 457
Sept-24								0
Oct-24	9 629	7 215			2 475	1 045	54	20 418
Nov-24								0
Déc-24	4 673	4 110			1 502	664	0	10 949
	64 101	45 664	0	0	20 788	6 954	10 300	147 807

En 2024, durant les vacances scolaires, 147 807 repas ont été livrés ou produits (132 893 en 2023). En 2023, la Caisse des écoles du 18^{ème} ne commandait pas de repas pour les personnels de cantines, jusqu'alors salariés de l'ancien délégataire.

- **Nombre de composantes repas et goûters**

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le nombre de composantes des repas et des goûters a évolué. Les repas contiennent dorénavant 5 composantes au lieu de 4 précédemment (entrée, plat protéinique, accompagnement, laitage ou fromage, fruit ou dessert). Les goûters contiennent 3 composantes au lieu de 2 précédemment (céréales ou gâteaux, fruit, jus de fruit ou compotes, laitage). Les goûters sont composés principalement de « tartinables » de telle sorte à limiter les produits les plus industriels (gâteaux) et lorsqu'il n'y a pas de fruit proposé lors du déjeuner, un fruit est alors proposé au moment du goûter.

- **Nombre de goûters scolaires maternels**

En 2024, 279 443 goûters ont été distribués à des enfants d'âge maternel sur le temps scolaire (279 453 en 2023).

- **Nombre de goûters scolaires élémentaires**

En 2024, 115 134 goûters ont été distribués à des enfants d'âge élémentaire, sur le temps scolaire, fréquentant des écoles situées en REP ou en REP + (98 073 en 2023)

Le 11 juillet 2019, le Comité de gestion de la Caisse des écoles délibérait sur la création de postes de commis de cuisine dans le cadre de l'expérimentation « goûters en élémentaire », pour des écoles situées en REP + (Dorléac A, Dorléac B, Goutte d'Or, 69 Championnet et Oran).

A l'époque, la Ville de Paris étudiait la possibilité de la mise en place d'un goûter pour les élémentaires, à l'instar de ce qui existe déjà pour les classes maternelles. Dans le 18^{ème} arrondissement, cette expérimentation menée, depuis lors, sur un panel d'écoles volontaires, donne un bilan satisfaisant. L'objectif de ce dispositif consiste à réduire les inégalités relatives aux goûters et favoriser la condition d'une collation équilibrée sur le plan nutritionnel. En fin d'année 2022, cette expérimentation a été étendue à 5 écoles situées en REP : 58 Philippe de Girard, 11 Pajol, 9 Richomme, 4 Charles Hermite et pour les élémentaires de la polyvalente Goutte d'Or. Depuis septembre 2023, les élèves d'âge élémentaires, des écoles Budin et Cavé, participant aux ateliers organisés par la Ville de Paris après la journée scolaire, bénéficient de cette expérimentation également. Depuis le 1^{er} septembre 2024, l'expérimentation a été étendue aux enfants de l'école élémentaire Doudeauville.

- **Nombre de goûters les mercredis (maternels et élémentaires)**

En 2024, 144 104 goûters ont été distribués le mercredi à des enfants d'âges maternel et élémentaire fréquentant les centres de loisirs (152 702 en 2023).

- **Nombre de goûters périscolaires et extrascolaires (maternels et élémentaires)**

En 2024, 115 682 goûters ont été distribués à des enfants d'âges maternel et élémentaire lors des vacances scolaires (116 523 en 2023).

- **Nombre de collations distribuées en année scolaire (fruit à la récré, pain)**

81 178 collations ont été distribuées en 2024 (78 939 en 2023).

En 2024, nous avons poursuivi la distribution de fruits auprès de 3 écoles du quartier de la Goutte d'Or, compte tenu de leur aménagement du temps scolaire journalier, 3 jours par semaine (lundi, mercredi et vendredi). Les écoles concernées sont la polyvalente Goutte d'Or et les élémentaires Pierre Budin et Oran. Il s'agit, avec les écoles concernées, de distribuer un fruit en matinée. Les écoles doivent proposer, autour de cette distribution, un projet éducatif : au minimum une séance pédagogique d'accompagnement à la distribution par trimestre, avec des supports pédagogiques dédiés mis à disposition.

L'idée a été d'aménager la matinée : au lieu de 3 heures, les élèves de ces trois écoles suivent un enseignement de 4 heures le matin.

L'aménagement du temps de ces 3 écoles consiste à allonger les matinées et raccourcir les après-midis dans le but :

- De réduire la durée du temps de midi par une matinée plus longue et, par conséquent, d'allonger le temps d'efficacité intellectuelle
- De réduire les occasions de tensions voire de violences, en raccourcissant la durée de l'interclasse et en supprimant la récréation de l'après-midi.

Cette prestation étant toujours appréciée, l'opération se poursuit en 2025.

En substitution à l'expérimentation du fruit, l'école élémentaire Houdon a souhaité pouvoir bénéficier de pain dans le cadre d'une collation, également prévue en raison d'un aménagement journalier du temps scolaire. A la demande des représentants de parents d'élèves et de la directrice de l'école, un fruit bio local a été ajouté depuis décembre 2021.

- **L'alternative végétarienne quotidienne**

Depuis septembre 2018, une alternative végétarienne est proposée aux convives, sur inscription, lors des déjeuners pendant l'année scolaire. A compter des vacances d'automne 2024, cette alternative est également proposée, **dans la mesure du possible**, pendant les vacances scolaires. En effet, lors des vacances scolaires, les familles procèdent à une inscription dans les centres de loisirs par l'intermédiaire de Paris Familles et non par le biais de la Caisse des écoles. Et les familles peuvent inscrire leurs enfants sans limite de délai ; c'est pourquoi, en l'absence de statistiques fiables sur la répartition des repas, la Caisse des écoles ne peut garantir de livrer les quantités suffisantes de repas végétariens.

- **Le végétarien pour tous deux fois par semaine**

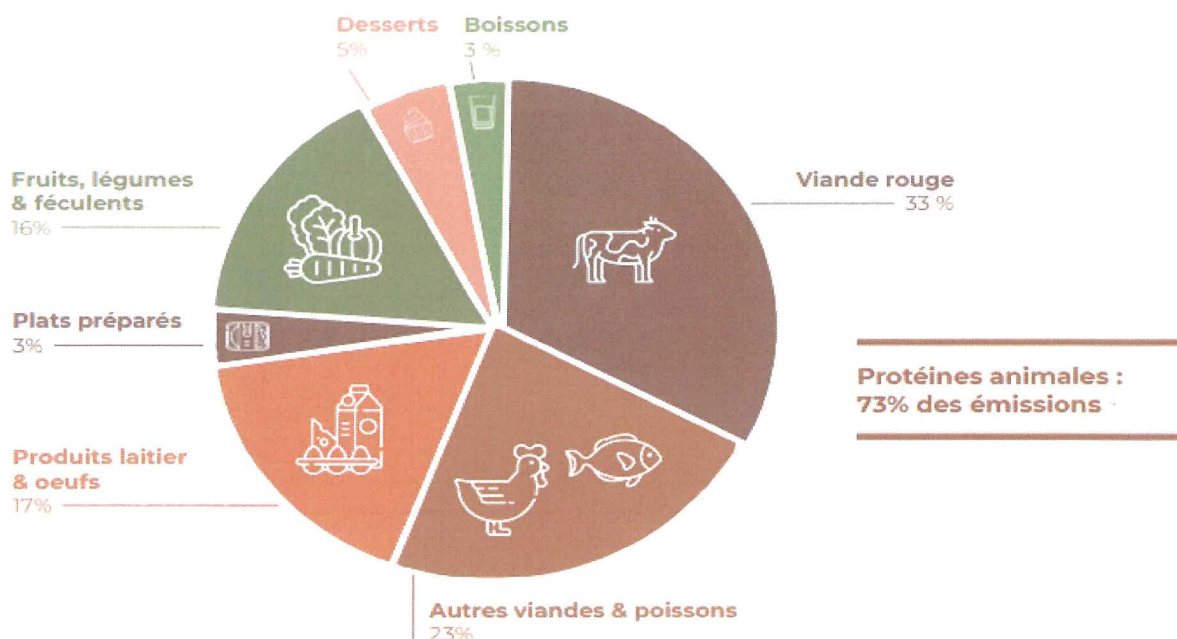
Depuis le 1^{er} janvier 2024, la Caisse des écoles produit ou fait livrer deux repas végétariens par semaine pour tous les convives.

Tout aussi important que l'impact sur les changements climatiques, notre consommation a un impact sur la biodiversité et la préservation des ressources. Concernant les poissons, cela est d'autant plus important que nombre d'espèces voient leur survie elle-même mise en danger par la surpêche. En outre, de nombreuses études ont montré qu'une consommation trop importante de viande a un impact négatif sur la santé des convives. Ainsi, afin de réduire les risques de fragilisation du système immunitaire et d'augmentation de maladies chroniques, comme le diabète, par exemple, il apparaît utile de réduire la consommation de viande au profit de légumineuses, de fruits et légumes, de fruits à coques, de céréales complètes.

Une récente étude suédoise publiée dans la revue scientifique PLOS Medicine démontre qu'adopter un régime alimentaire qui fait la part belle aux légumineuses, aux fruits et légumes, aux fruits à coques, aux céréales complètes et pauvre en viande, pourrait allonger la durée de vie d'un adulte d'âge moyen de six à sept ans.

Autre motif d'attention quant à la consommation de viande ou de poisson dans la restauration collective, le respect du bien-être animal.

Le graphique ci-dessous représente la répartition des émissions de gaz à effet de serre en fonction du type de denrée et montre la part prépondérante jouée par les protéines animales.



• Les statistiques des repas végétariens par convive

Le nombre de convives, inscrits en végétarien, augmente chaque année très sensiblement : ils sont plus de 19 % inscrits pour l'année scolaire 2024-2025.

	Standard		Végétarien		total
	nombre	%	nombre	%	
Collèges	1 925	83,77%	373	16,23%	2 298
Elémentaires	4 219	78,37%	1 164	21,63%	5 383
Jardins d'enfants	75	83,33%	15	16,67%	90
Maternelles	3 207	82,10%	699	17,90%	3 906
Somme	9 426	80,72%	2 251	19,28%	11 677

Le service de deux repas végétariens par semaine à l'ensemble des convives abouti à commander dans l'année près de 50 % de repas ovo – lacto - végétariens et 50 % de repas contenant des protéines animales. La répartition, dans le détail par convive, est la suivante :

- 48,45 % des 670 726 repas pour les convives d'âge maternel
- 50,15 % des 855 863 repas pour les convives d'âge élémentaire
- 47,68 % des 270 191 repas pour les convives adolescents (collèges)
- 52,56 % des 3 837 repas des convives éducation nationale
- 52,15 % des 162 420 repas des convives animateurs
- 92,54 % des 42 051 repas des convives personnels de la Caisse des écoles

B) La facturation aux familles – les relations aux usagers

- La fin de la DSP – la régie

Le contrat de Délégation de Service Public de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire a pris fin le 31 décembre 2024. Le service de restauration a été municipalisé. En attendant la livraison des cuisines de production et d'export de repas, dont les travaux sont portés par la Ville de Paris dans le cadre d'un plan pluriannuel, un marché à procédure adapté de fourniture de repas en liaison froide, divisé en 4 lots géographiques, a pris le relais. Au fur et à mesure des ouvertures de nouvelles cuisines de production, la Caisse des écoles produira davantage de repas chaque année et le nombre de repas livrés diminuera à concurrence, dans les mêmes proportions. En septembre 2024, la cuisine du collège Aimé Césaire a commencé à produire des repas pour 4 écoles supplémentaires : maternelle 53 Marx Dormoy, élémentaires Lépine et Doudeauville et collège Marx Dormoy. En septembre 2025, la nouvelle cuisine de l'école maternelle Jean-Baptiste Clément produira des repas pour la maternelle Orsel, les élémentaires Foyatier et Houdon, le collège Yvonne Le Tac et éventuellement, en fonction des effectifs réels de la rentrée 2025, pour l'élémentaire Poulbot (ex LEPIC) et la polyvalente Forest. En septembre 2026, la cuisine centrale, totalement réhabilitée, devrait produire et livrer des repas en liaison chaude également pour 19 établissements scolaires de l'arrondissement, principalement dans les quartiers Goutte d'Or et Amiraux-Poissonniers.

- Le portail familles

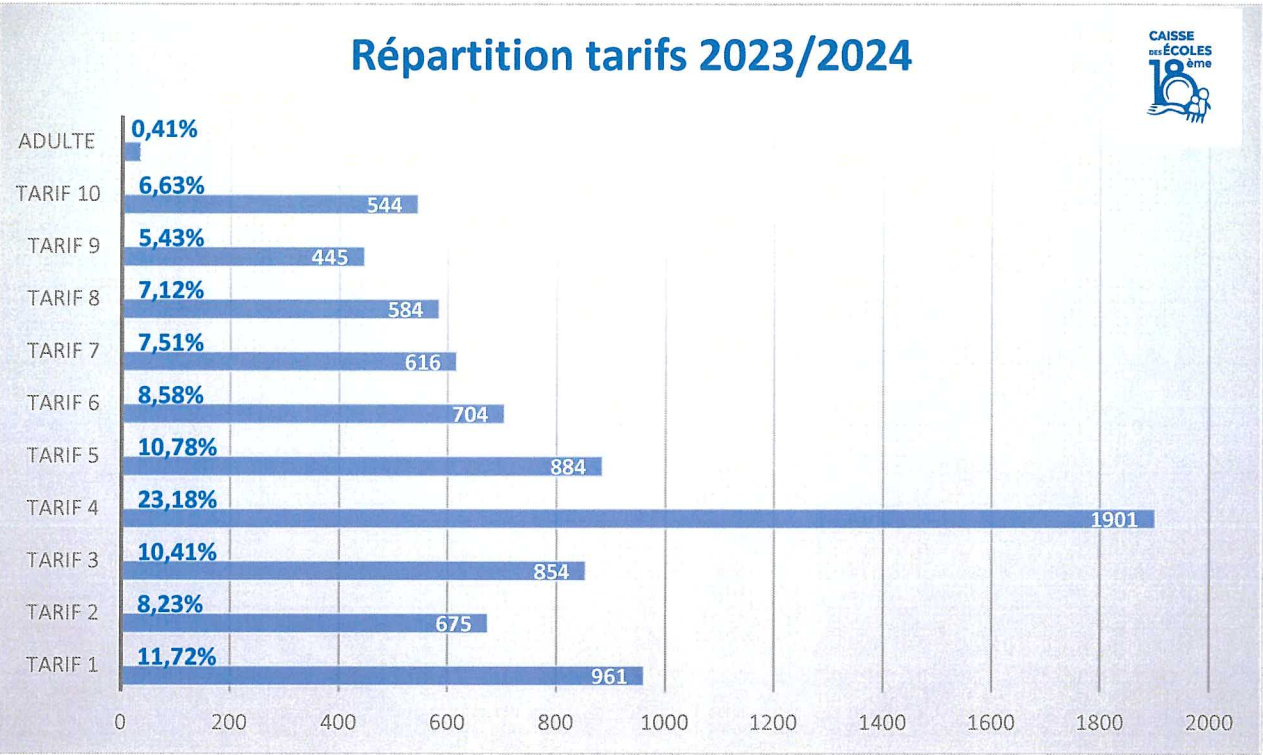
Le nouveau portail Concerto d'Arpège a été mis en place dès la rentrée scolaire 2022-2023 pour les écoles dont le service de restauration scolaire avait déjà été repris en régie (6 établissements). A compter du 1^{er} janvier 2024, toutes les familles ont pu bénéficier de ce nouveau portail plus ergonomique. Simple d'utilisation, il permet en outre de récupérer les quotients familiaux de familles, allocataires de la CAF, n'ayant pas fait calculer leur tarif. Cette fonctionnalité permet de faire diminuer considérablement les faux tarifs 10.



- La répartition des 8202 familles par tarif (données juin 2024 : année scolaire 2023-2024)

Les familles, socialement les plus fragiles (tarifs 1, 2 et 3) représente un peu plus de 30 % du total des familles. Le tarif 4 (2,28 € par repas) reste le plus représenté avec un peu plus de 23 % du total des familles. Les familles comptabilisées en tarif 10 (7 € par repas) sont au nombre de 544. Cela recouvre deux réalités : des familles aisées (214 familles) et des familles qui n'ont pas fait calculer leur tarif (330 familles).

Les fonctionnalités du nouveau portail familles ont permis de réduire considérablement le nombre de faux tarifs 10 : de 650 familles environ en 2023 à 330 familles en 2024.



- La répartition des paiements en valeur et en volume par moyen de paiement

Les paiements sur le portail familles représentent plus de 62 % des valeurs perçues (près de 55 % du nombre de paiements). Les paiements par prélèvement automatique représentent près de 19 % des valeurs perçues (près de 13 % du nombre de paiements). Le nouveau portail familles, à travers ces deux moyens de paiement, séduit donc davantage de familles. Il convient de noter que près de 26 % des paiements sont encore effectués au guichet de la régie ; ils représentent un peu plus de 12 % des valeurs perçues.

type de paiement	EN VALEUR		EN NOMBRE	
	paiements	Pourcentage	NBRE	Pourcentage
Carte bancaire	326 146,57 €	7,85%	4444	13,28%
Chèque	90 858,32 €	2,19%	805	2,41%
Espèce	188 692,73 €	4,54%	4219	12,61%
Paiement Internet	2 599 565,64 €	62,59%	18330	54,77%
Prélèvement automatique	789 935,46 €	19,02%	4344	12,98%
Retour perception	157 813,38 €	3,80%	1326	3,96%
Virement	205,11 €	0,00%	2	0,01%
total	4 153 217,21 €	100,00%	33470	100,00%

- La répartition des paiements en valeur et en volume par tarif

répartition paiement/tarif	EN VALEUR		EN NOMBRE	
	paiements	Pourcentage	NBRE	Pourcentage
tarif 1 (0,13)	20 001,11 €	0,48%	3300	9,86%
tarif 2 (0,85)	84 925,13 €	2,04%	2277	6,80%
tarif 3 (1,62)	188 019,79 €	4,53%	2805	8,38%
tarif 4 (2,28)	661 303,24 €	15,92%	7314	21,85%
tarif 5 (3,62)	512 017,35 €	12,33%	3902	11,66%
tarif 6 (4,61)	546 450,62 €	13,16%	3315	9,90%
tarif 7 (4,89)	530 119,24 €	12,76%	2999	8,96%
tarif 8 (5,10)	545 209,80 €	13,13%	2825	8,44%
tarif 9 (6)	519 372,00 €	12,51%	2309	6,90%
tarif 10 (7)	527 821,86 €	12,71%	2234	6,67%
tarif divers (adultes)	17 977,07 €	0,43%	190	0,57%
total	4 153 217,21 €	100,00%	33470	100,00%

Les familles bénéficiant des tarifs 1, 2 et 3 payent leurs factures, principalement au guichet de la régie (voir page suivante).

Les familles bénéficiant des tarifs 4 à 10 payent leurs factures, principalement par le biais du portail familles.

Ce constat pointe probablement un fait de fracture numérique pour nombre de familles des tarifs 1, 2 et 3.



répartition type de paiement/tarif		EN VALEUR		EN NOMBRE	
tarif 1 (0,13)	Carte bancaire	3 908,38 €	19,54%	625	18,94%
	Chèque	382,07 €	1,91%	23	0,70%
	Espèce	11 039,11 €	55,19%	1880	56,97%
	Païement Internet	4 336,28 €	21,68%	730	22,12%
	Prélèvement automatique	216,58 €	1,08%	39	1,18%
	Retour perception	36,66 €	0,18%	2	0,06%
	Virement	82,03 €	0,41%	1	0,03%
tarif 2 (0,85)	Carte bancaire	25 776,97 €	30,35%	640	28,11%
	Chèque	1 175,55 €	1,38%	28	1,23%
	Espèce	19 849,87 €	23,37%	537	23,58%
	Païement Internet	29 342,24 €	34,55%	837	36,76%
	Prélèvement automatique	3 715,35 €	4,37%	98	4,30%
	Retour perception	5 065,15 €	5,96%	137	6,02%
	Virement	0,00 €	0,00%	0	0,00%
tarif 3 (1,62)	Carte bancaire	55 026,28 €	29,27%	790	28,16%
	Chèque	4 604,32 €	2,45%	63	2,25%
	Espèce	36 461,86 €	19,39%	578	20,61%
	Païement Internet	73 784,40 €	39,24%	1094	39,00%
	Prélèvement automatique	7 390,44 €	3,93%	117	4,17%
	Retour perception	10 752,49 €	5,72%	163	5,81%
	Virement	0,00 €	0,00%	0	0,00%
tarif 4 (2,28)	Carte bancaire	144 636,94 €	21,87%	1660	22,70%
	Chèque	22 046,28 €	3,33%	256	3,50%
	Espèce	83 717,36 €	12,66%	938	12,82%
	Païement Internet	329 813,62 €	49,87%	3600	49,22%
	Prélèvement automatique	47 358,60 €	7,16%	474	6,48%
	Retour perception	33 730,44 €	5,10%	386	5,28%
	Virement	0,00 €	0,00%	0	0,00%
tarif 5 (3,62)	Carte bancaire	48 353,00 €	9,44%	423	10,84%
	Chèque	16 706,39 €	3,26%	144	3,69%
	Espèce	23 374,51 €	4,57%	204	5,23%
	Païement Internet	326 465,76 €	63,76%	2441	62,56%
	Prélèvement automatique	74 311,36 €	14,51%	528	13,53%
	Retour perception	22 683,25 €	4,43%	161	4,13%
	Virement	123,08 €	0,02%	1	0,03%
tarif 6 (4,61)	Carte bancaire	16 056,24 €	2,94%	124	3,74%
	Chèque	14 646,22 €	2,68%	93	2,81%
	Espèce	7 228,20 €	1,32%	49	1,48%
	Païement Internet	373 307,57 €	68,31%	2302	69,44%
	Prélèvement automatique	121 192,29 €	22,18%	652	19,67%
	Retour perception	14 020,10 €	2,57%	95	2,87%
	Virement	0,00 €	0,00%	0	0,00%
tarif 7 (4,89)	Carte bancaire	8 966,55 €	1,69%	60	2,00%
	Chèque	9 393,69 €	1,77%	66	2,20%
	Espèce	1 138,88 €	0,21%	7	0,23%
	Païement Internet	356 660,44 €	67,28%	2049	68,32%
	Prélèvement automatique	139 540,41 €	26,32%	730	24,34%
	Retour perception	14 419,27 €	2,72%	87	2,90%
	Virement	0,00 €	0,00%	0	0,00%
tarif 8 (5,10)	Carte bancaire	5 627,30 €	1,03%	34	1,20%
	Chèque	5 559,00 €	1,02%	44	1,56%
	Espèce	1 757,50 €	0,32%	11	0,39%
	Païement Internet	384 492,90 €	70,52%	1998	70,73%
	Prélèvement automatique	136 180,20 €	24,98%	663	23,47%
	Retour perception	11 592,90 €	2,13%	75	2,65%
	Virement	0,00 €	0,00%	0	0,00%
tarif 9 (6)	Carte bancaire	5 358,00 €	1,03%	26	1,13%
	Chèque	6 324,00 €	1,22%	32	1,39%
	Espèce	420,00 €	0,08%	1	0,04%
	Païement Internet	342 810,00 €	66,00%	1549	67,09%
	Prélèvement automatique	152 274,00 €	29,32%	643	27,85%
	Retour perception	12 186,00 €	2,35%	58	2,51%
	Virement	0,00 €	0,00%	0	0,00%
tarif 10 (7)	Carte bancaire	11 824,79 €	2,24%	61	2,73%
	Chèque	8 610,00 €	1,63%	45	2,01%
	Espèce	3 696,00 €	0,70%	28	1,25%
	Païement Internet	363 988,55 €	68,96%	1546	69,20%
	Prélèvement automatique	107 037,00 €	20,28%	394	17,64%
	Retour perception	32 665,52 €	6,19%	160	7,16%
	Virement	0,00 €	0,00%	0	0,00%
divers	Carte bancaire	612,12 €	0,12%	9	0,40%
	Chèque	1 410,80 €	0,27%	15	0,67%
	Espèce	9,44 €	0,00%	1	0,04%
	Païement Internet	14 563,88 €	2,76%	150	6,71%
	Prélèvement automatique	719,23 €	0,14%	9	0,40%
	Retour perception	661,60 €	0,13%	6	0,27%
	Virement	0,00 €	0,00%	0	0,00%

- La répartition des impayés par tarif, en valeur et en nombre

Répartition des impayés par tarif en valeur et nombre				
Colonne1	IMPAYE EN VALEUR	TAUX	IMPAYE EN NOMBRE	TAUX
TARIF 1	-4 975,11	0,61%	351	9,59%
TARIF 2	-31 179,62	3,81%	395	10,80%
TARIF 3	-92 707,35	11,33%	588	16,07%
TARIF 4	-201 603,00	24,64%	972	26,56%
TARIF 5	-80 029,75	9,78%	334	9,13%
TARIF 6	-33 551,59	4,10%	124	3,39%
TARIF 7	-15 485,28	1,89%	68	1,86%
TARIF 8	-18 823,50	2,30%	79	2,16%
TARIF 9	-17 748,00	2,17%	68	1,86%
TARIF 10	-322 036,93	39,36%	680	18,58%
	-818 140,13	100,00%	3659	100,00%

Si le nombre d'impayés pour les familles en tarif 1, 2 et 3 dépasse en nombre 36 %, ces impayés ne représentent en valeur que près de 16 %.

A contrario, le nombre d'impayés pour les familles en tarif 10 dépasse en nombre 18 % ; ces impayés représentent en valeur plus de 39 % du total.

Ces impayés proviennent principalement des familles en faux tarif 10, familles qui n'ont pas accompli de démarche d'inscription de leurs enfants au service de cantine.

- La commission sociale interne et les dossiers assistantes maternelles

Afin de réduire le nombre de familles en faux tarif 10, en complément de l'outil « API » du nouveau portail familles permettant de récupérer certaines données auprès de la CAF, une commission sociale interne à la Caisse des écoles a été mise en place. Il a été décidé :

Si l'API permet de récupérer le quotient familial de la famille :

- Si l'utilisateur a déjà payé une facture dans l'année écoulée, appliquer le tarif trouvé à la facturation précédente
- Si l'utilisateur n'a jamais payé la moindre facture, appliquer le tarif trouvé à la facturation suivante

Si L'API ne permet pas de récupérer un quotient familial

- Si l'utilisateur a déjà payé une facture dans l'année écoulée, appliquer le tarif N-1 en ajoutant le deuxième tarif supérieur à compter de la facturation précédente (exemple N-1 = tarif 4 appliquer le tarif 6 avec rétroactivité)
- Si l'utilisateur n'a jamais payé la moindre facture, appliquer le tarif N-1 en ajoutant le deuxième tarif supérieur à compter de la facturation suivante (exemple N-1 = tarif 2 appliquer le tarif 4 à compter de la prochaine facturation)
- Si la famille s'est vue appliqué un tarif social (par l'assistante sociale) en N-1, en l'absence d'information, reconduire le tarif social (1 ; 2 ou 3).

II. LES ACTIONS DE LA CDE 18

A. LES ACTIONS ET PARTENARIATS

Les petits déjeuners

« Un certain nombre d'élèves vont à l'école le matin sans avoir pris un petit-déjeuner, soit pour des raisons économiques familiales, soit pour des raisons physiologiques. L'absence de prise de petit déjeuner peut avoir un impact sur la scolarité des enfants, générant notamment des troubles de l'attention en classe. Des directrices et directeurs d'établissements scolaires, confrontés à ce problème, ont interrogé la Caisse des écoles sur les possibilités d'y remédier. Il est donc proposé d'expérimenter la mise en place d'un service de petit déjeuner, à compter du 1er septembre 2024, dans 5 à 6 écoles, soit classées en REP +, soit dans des écoles situées en quartier politique de la Ville (REP + et REP). Le service, organisé sur le temps scolaire, sur la base du volontariat, serait ouvert à tous les enfants des écoles concernées. Le petit déjeuner, à l'instar des goûters, serait composé d'un fruit ou d'un jus de fruit, d'un verre de lait ou d'un laitage, de pain à tartiner ou de gâteaux. Le petit-déjeuner serait pris dans les réfectoires des écoles concernées. La Caisse des écoles mettrait un agent à disposition, pour préparer et servir les enfants, à compter de 8h20. Le coût de l'expérimentation, pour la Caisse des écoles, est estimée à environ 50 000 € ».

À l'école maternelle **DORLEAC**, **60 petits déjeuners** sont livrés, mais c'est un nombre plus important d'enfants qui bénéficient de l'expérimentation. La directrice a jugé que les petits déjeuners étaient trop copieux et trop sucrés. Elle a constaté également que ces petits déjeuners conduisaient des enfants à peu mangé le midi à la cantine. Les enfants sont alors invités à ne consommer qu'une à deux composantes du petit déjeuner. Les petits déjeuners sont distribués dans les classes.

À l'école **142 Poissonniers**, **120 petits déjeuners** sont livrés chaque jour. A l'instar de la situation de l'école maternelle Dorléac, tous les enfants ne consomment pas le petit déjeuner en entier. Le lait a peu de succès. Les petits déjeuners sont également consommés dans les classes: les enseignants récupèrent les petits déjeuners auprès de notre agent dans le réfectoire.

À l'école **Évangile**, la commande initiale était de 70 – 80. En moyenne, 24 enfants consomment le petit déjeuner chaque jour. Notre agent indique se retrouver parfois seule avec les enfants.

À l'école **Tchaïkovski**, le petit déjeuner concerne une **vingtaine d'enfants**. Le service se fait également dans les classes, les enseignants récupérant les denrées au réfectoire.

À l'école **Saint Luc**, **14 enfants** prennent leur petit déjeuner dans le réfectoire. Des ASEM et des parents sont présents auprès des enfants durant le service.

Bilan :

250 petits déjeuners sont donc livrés durant les semaines de l'année scolaire.

Le coût est d'environ 1 € par petit déjeuner (hors masse salariale). Le coût est conforme au budget initial, fixé à 50 000 €. Cette expérimentation permet aussi à 5 agents de la Caisse des écoles d'augmenter leur temps de travail hebdomadaire (environ 2 heures par jour en plus) et donc leur salaire.



Les projets pédagogiques des écoles: subvention aux coopératives

En 2024, **30 396,80 € de subventions** ont été attribuées aux écoles dans le cadre de projets pédagogiques de la manière suivante :

- **Maternelles: 42 projets - 13 937,80 €**
- **Élémentaires: 50 projets - 11 405,50 €**
- **Polyvalentes: 15 projets - 5 053,50 €**

107 projets ont fait l'objet d'une allocation de subvention en 2024.

Les membres de la commission « actions sociales, projets pédagogiques et séjours de vacances » rappellent, à chaque réunion, la nécessité de respecter les critères définis; à savoir, les sorties doivent privilégier l'arrondissement et l'Île-de-France. La demande de subvention ne peut excéder la moitié du montant global du projet. Enfin, les classes de découvertes ne sont pas subventionnées par ce biais.

Ateliers pédagogiques

Environ **1 260 élèves** de la Petite Section de maternelle à la 3^e ont bénéficié de 121 ateliers pédagogiques, sur 21 établissements scolaires. La **chargée d'animation** a organisé **14 ateliers** dans des **écoles maternelles**, **31 ateliers** dans des **élémentaires** et **13 ateliers** dans des **collèges** (Dispositifs Tous Au Collège et « École Ouverte »).

La Caisse des écoles a travaillé avec **5 partenaires associatifs** pour mettre en place d'autres ateliers : « l'École Comestible », « Interfel », « Oui Change », le Groupement des Agriculteurs Bio d'Ile-de-France (GAB IDF) et « Altrimenti ».

Des **ateliers de dégustation** ont été mis en place, pouvant être compris dans les ateliers de sensibilisation ou à part. 900 élèves environ en ont bénéficié, de la Petite Section à la 3^e, sur 20 établissements ciblés.

Le partenariat avec l'association « **École Comestible** » s'est donc poursuivi comme les années précédentes dans de nouveaux établissements. Elle a réalisé **45 ateliers** sur 8 écoles élémentaires (2 classes par école). Plusieurs thématiques ont été traitées : « la cagette de saison », les goûts primaires, l'anti-gaspi, la classe aromatique et « de la graine à la fourchette ».

« **Interfel** » a réalisé **18 ateliers** sur 6 écoles élémentaires, sur le temps de la pause méridienne.

« **Oui Change** » est intervenu dans le cadre de son « Climate tour » et a mené **6 ateliers** sur une journée au sein d'une même école.

Le « **GAB IDF** » a mené **un atelier** dans une école élémentaire dans le cadre d'un partenariat avec la Ville de Paris. 5 autres ateliers auront lieu en 2025 dans ce cadre.

Enfin, **Altrimenti**, a mené **un atelier** « anti-gaspi » dans une école maternelle.



Les thématiques abordées

dans ces ateliers ont été variées :

- saisonnalité des fruits et légumes
- équilibre alimentaire
- éducation au goût
- gaspillage alimentaire
- tri des déchets, alimentation et développement durable
- l'agriculture biologique,
- recettes anti-gaspi
- importance du petit-déjeuner.

La participation aux événements nationaux et locaux

Plusieurs des ateliers cités ci-dessus (13) ont été organisés à l'occasion du **Festival du mieux manger de la Ville de Paris** en juin, dans des écoles maternelles et élémentaires. Cet événement met en lumière l'alimentation et l'agriculture durable via des animations réparties sur le territoire.

D'autres ont eu lieu pendant la **Semaine du goût** (20) au mois d'octobre, dans des écoles maternelles et élémentaires. Les thématiques abordées étaient variées : l'éveil au goût, la découverte des goûts et couleurs des fruits et légumes de saison, la dégustation d'épices et vinaigrettes. A cette occasion, une fresque de l'alimentation a été proposée par un de nos partenaires (Oui Change), au sein du tiers-lieu alimentaire « le Collectif 4C » et ouvert aux habitants. C'est un outil ludique et collaboratif qui permet de sensibiliser aux enjeux environnementaux, sanitaires et sociaux liés à l'alimentation. La Caisse des écoles souhaite le proposer plus tard à des élèves et aux agents de la Caisse des écoles.

Le « **Grand Repas** » fédère chaque année au mois d'octobre les acteurs de la restauration collective dont scolaire. Un menu local est élaboré et conçu par un ou une cheffe reconnue à partir de produits locaux et de saison. Il a été organisé dans l'ensemble des cantines des secteurs « liaison chaude » et « liaison froide », le 3 octobre 2024.

Enfin, des activités ont été menées dans le cadre de la **Semaine européenne de réduction des déchets**, en novembre. Cette initiative pilotée en France par l'Agence de la transition écologique (ADEME), promeut la réduction de déchets et encourage les pratiques de consommation responsable. Le pôle Innovation et communication a mené une animation pendant une semaine dans le réfectoire d'une école élémentaire, autour des sujets du gaspillage alimentaire. Des ateliers pédagogiques ont aussi été mis en place sur 4 écoles.



Projet de « petits-déjeuners santé »

La Caisse des écoles a initié un partenariat avec une classe de 3^e de la SEGPA du collège Marx Dormoy, qui organise des petits-déjeuners tous les mois. Organisé en "passerelle" avec les CM2 du secteur, les élèves cuisinent et servent un petit-déjeuner équilibré aux plus jeunes. La Caisse des écoles fournit une partie des denrées.

Un **dispositif pour sensibiliser à la prise d'un petit déjeuner** complet au collège sera mis en place en 2025 par la chargée d'animation de la Caisse des écoles.

Plusieurs sessions ont d'ores et déjà été initiées en 2024 :

- lors du dispositif « Tout.e.s au collège » (TAC) à l'automne au collège Marx Dormoy. Ce projet accueille sur plusieurs collèges du 18^e des adolescents qui ne partent pas en vacances et propose activités, ateliers et sorties variées.
- un samedi matin avec les élèves, parents et équipes du collège Gérard Philippe.



Projet de cuisines pédagogiques

La Caisse des écoles a remporté en 2024 un **financement de la Division Alimentation Durable de la Ville de Paris** pour s'équiper en matériel de cuisine (Appel à manifestation d'intérêt pour les gestionnaires de la restauration scolaire). Cela permettra dès 2025 d'installer dans plusieurs écoles des « cuisines pédagogiques » pour y mener des ateliers de cuisine avec les élèves et les familles dans un deuxième temps. Ce projet a pour vocation de **sensibiliser au « mieux-manger »**.

Les partenariats engagés

De nombreuses **rencontres** ont été effectuées pour présenter les actions de la Caisse des écoles et identifier de **nouveaux partenariats**, principalement sur l'arrondissement. Les **structures rencontrées** sont : **le Petit Ney, la Cité éducative, la Table du RECHO, VRAC, le Collectif 4C, la Direction de la santé publique de la Ville de Paris, Action contre la faim, les Insatiables, Biocycle, Confiture Rebelle, Ressource Green, le Groupement des agriculteurs bio d'Ile-de-France, Cap'Veggie, MIAM** etc.



Construction des menus en lien avec l'éducation à l'alimentation

Le pôle Innovation et communication et la diététicienne de la Caisse des écoles identifient ensemble des **journées thématiques récurrentes** (journée des légumineuses, des abeilles, du commerce équitables etc.) **pour construire les menus des cantines du secteur « liaison chaude »**. Des produits labellisés peuvent être mis à l'honneur et créer ainsi du lien avec les ateliers de sensibilisation menés par la Caisse.



B. L'ALIMENTATION DURABLE

Les statistiques (bio, LBR, PDR, AOC, AOP etc.)

En 2024, le montant des achats de **denrées alimentaires par la Sogeres**, prestataire de repas livrés en liaison froide, s'élève à **5 271 188 €**. Avec **3 144 080 € de denrées durables**, soit **59,65 % d'alimentation durable**, la Sogeres ne respecte pas son engagement fixé à 70 % en la matière. Sur ce constat, il a été demandé à la Sogeres de refaire, à la baisse, l'intégralité de sa facturation 2024 pour tenir compte du réel. La part de **bio**, dans les achats de denrées, s'élève à **46,04 %**, la part du **label rouge** pour les viandes s'élève à **10,61 %** et celle de la **pêche durable** à **4,07 %**.

Libellé	CA Achats	% Achats
CA Total Alimentaire	5 271 188	
Achats Egalim	2 929 454	55,57 %
Achats Egalim + pêche MSC	3 144 080	59,65 %
Dont Achats Bio	2 426 837	46,04 %
Pain BIO	321 970	6,11 %
AOP - Appellation d'origine protégée	169 019	3,57 %
AOC Appellation Origine Contrôlée	0	0,00 %
Bio	2 104 867	44,46 %
Bio en conversion	0	0,00 %

Libellé	CA Achats	% Achats
CE2 certif. Environnement N2	88 882	1,88 %
Commerce Équitable	1 036	0,02 %
Fermier	0	0,00 %
HVE	23 183	0,49 %
IGP	387 372	8,18 %
Label Rouge	502 152	10,61 %
Pêche durable	0	0,00 %
Région Ultra Périphérique	4 990	0,11 %
STG Spécialité Traditionnelle Garantie	0	0,00 %
Focus MSC	214 626	4,07 %

Pendant les 9 premiers mois de l'année 2024, la Caisse des écoles a acheté ses denrées auprès d'un prestataire d'assistance technique et d'approvisionnement, la société Compass. A partir du 1er octobre 2024, la Caisse des écoles a acheté directement ses denrées alimentaires par le biais du marché de denrées comprenant 18 lots dont des lots spécifiques « alimentation durable ». La part de denrées durables représente près de 84 % du total des achats, dont près de 65 % de produits biologiques. Quant au nombre de produits locaux, il s'établit à plus de 64 % (un produit pouvant être à la fois biologique et local).

ALIMENTATION DURABLE	MAPA repas (SOGERES)	%	Marché Assistance (COMPASS MAYER)	%	Technique appro (COMPASS CESAIRE)	%	Marché denrées (ACHATS CDE 18)	%	TOTAL	%
ACHATS ALIMENTAIRES TOTAUX	5 271 188	100	82 049	100	208 780	100	112 397	100	5 674 414	100
ACHATS selon PAD Ville de Paris	3 144 080	59,65	35 176	42,87	108 217	51,83	94 061	83,69	3 381 534	59,59
ACHATS PRODUITS BIO	2 426 837	46,04	25 436	31	85 099	40,75	73 025	64,97	2 610 398	46
ACHATS PRODUITS LOCAUX	724 821	13,75	26 796	32,66	29 524	14,14	72 263	64,29	853 404	15,04

Les produits locaux



Indicateur d'approvisionnement local Plan Alimentation Durable 2022-2027



- **Rappel de l'objectif 2027** : 50% des denrées alimentaires achetées par les gestionnaires de restauration collective parisienne doivent être produits, transformés et distribués localement (en valeur HT).
- **Règle d'éligibilité** : denrées alimentaires issues d'exploitations de production, d'élevage, de transformation et de distribution implantées dans un rayon de moins de 250 km autour de Paris, sans multiplication des intermédiaires et des distances entre chaque étape (exemple pour la viande : né, élevé, abattu, découpé, transformé et distribué dans ce rayon).
- **Règle des 250 km** : totalité de tout département inclus même partiellement dans un cercle de rayon de 250 km autour de Paris (41 départements éligibles).



Liste des départements français éligibles :

Auvergne : 03
Bourgogne Franche-Comté : 21, 58, 71, 89
Bretagne : 35
Centre Val de Loire : 18, 28, 36, 37, 41, 45
Grand Est : 08, 10, 51, 52, 54, 55, 88
Hauts de France : 02, 59, 60, 62, 80
Île-de-France : 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95
Normandie : 14, 27, 50, 61, 76
Nouvelle Aquitaine : 86

PAD de la Ville de Paris : <https://cdn.paris.fr/paris/2023/02/16/plan-alimentation-durable-2022-2027-version-finale-7-fevrier-2023-bd96dpi-PPo0.pdf>



La collecte des biodéchets

Au 1er janvier 2024,

la Ville de Paris a repris la compétence en matière de collecte des biodéchets pour l'ensemble des Caisses des écoles. Les responsabilités sont ainsi réparties: les convives doivent déposer les restes alimentaires dans les espaces dédiés aux biodéchets des tables de tri. Les cantinières doivent vider les biodéchets dans les poubelles identifiées et les déposer dans le local poubelles. Le gardien doit sortir les poubelles, dans la bonne temporalité, en vue de la collecte par le prestataire Moulinot. 91,79 tonnes ont été collectées en 2024 en provenance des offices des établissements scolaires du 18^e arrondissement de Paris.



La collecte des biodéchets

Site de production	Code Postal	Tonnage estimé collecté en 2025
EE - Hermel	75018	4,475
EM - Mont Cenis (n°26)	75018	4,246
EM - Vauvenargues (n°4)	75018	4,213
GS - Damrémont	75018	4,156
Collège Marie Curie	75018	3,9
Collège Dorgelès	75018	3,186
Collège Yvonne Le Tac	75018	3,171
EE - Lepic	75018	3,143
EM - André Del Sarte (n°11)	75018	3,09
EE - Foyatier (n°1)	75018	2,996
EP - Maurice Genevoix (n°3)	75018	2,939
EP - Simplon (n°14)	75018	2,906
EE - Pierre Budin (n°5) & EE Oran (n°18)	75018	2,85
EE - Torcy (n°5-7)	75018	2,555
EP - Poissonniers (n°142)	75018	2,073
Collège Maurice Utrillo	75018	1,959
Collège Marx Dormoy	75018	1,74
EM - Marx Dormoy (n°53b)	75018	1,621
EP - Cugnot (n°30)	75018	1,483
EP - Forest (n°14)	75018	1,445
EM - Amiraux (n°19)	75018	1,421
EM - Lamarck (n°4)	75018	1,375
EE - Vauvenargues (n°50)	75018	1,29
EM - Championnet (n°7)	75018	1,23
Collège Gérard Philippe	75018	1,221
EE - Françoise Dorléac & GS - Grimaud	75018	1,166
Collège Antoine Coysevox & EE - Joseph de Maistre	75018	1,153
EM - Mont Cenis (n°77)	75018	1,046
EE - Guadeloupe (n°2)	75018	1,023
EE - Saint-Isaure (n°18)	75018	1,015
EM - Gustave Rouanet (n°1)	75018	0,971
Collège Georges Clémenceau	75018	0,965
EM - Joseph de Maistre (n°94)	75018	0,918
EM - Département (n°51) & EE - Philippe de Girard	75018	0,9
EE - Richomme (n°9)	75018	0,899
EM - Richomme (n°18)	75018	0,875
EM - Carpeaux (n°5-7)	75018	0,866
EM - Ferdinand Flocon (n°3)	75018	0,846
EE - Houdon (n°15)	75018	0,844
GS - Championnet	75018	0,819
EE - Jean-François Lépine (n°6)	75018	0,811
EP - Eva Kotchever (n°4)	75018	0,787
Collège Aimé Césaire	75018	0,773
EM - Pajol	75018	0,753

Site de production	Code Postal	Tonnage estimé collecté en 2025
EM - Tchaikovski (n°7)	75018	0,747
EE - Vauvenargues (n°50) & EM - Vauvenargues (n°52)	75018	0,723
GS - Grimaud	75018	0,566
EM - Marcadet (n°29)	75018	0,544
EE - Gustave Rouanet (n°7) & Collège Hector Berlioz	75018	0,544
EM - Orsel (n°56)	75018	0,516
EP - Pajol (n°11)	75018	0,504
EM - Christiani (n°8)	75018	0,494
EM - Constantin Pecqueur (n°1)	75018	0,467
EE - Pierre Budin (n°5)	75018	0,463
Collège Daniel Mayer	75018	0,439
EM - J-B Clément (n°4)	75018	0,386
EM - Fernand Labori (n°19)	75018	0,366
EE - Belliard (n°129)	75018	0,341
EE - Evangile (n°33)	75018	0,261
EM - Françoise Dorléac	75018	0,249
EE - Joseph de Maistre	75018	0,247
EE - Clignancourt	75018	0,213
EE - Doudeauville (n°7)	75018	0,209
EE - Gustave Rouanet (n°7)	75018	0,168
EM - Emile Duployé (n°27)	75018	0,166
EP - Goutte d'Or (n°57)	75018	0,136
Collège Hector Berlioz & EE - Vauvenargues (n°52)	75018	0,135
Collège Dorgelès & EE - Clignancourt	75018	0,134
EM - Département (n°51)	75018	0,132
EM - Département (n°51) & Collège Aimé Césaire	75018	0,117
EM - Paul Abadie (n°1)	75018	0,097
EM - Saint-Luc (n°3)	75018	0,096
EE - Cavé (n°11)	75018	0,07
EM - Ruisseau (n°6)	75018	0,063
Cuisine centrale Riquet	75018	0,044
EM - Torcy (n°10-12)	75018	0,035
Collège Antoine Coysevox	75018	0
EE - Oran (n°18)	75018	0
Collège SEGPA Berlioz	75018	0
EP - Championnet (n°113)	75018	0
Collège Hector Berlioz	75018	0
EM - Charles Hermite (n°2) & EE - 4 Charles Hermite	75018	0
EE - Françoise Dorléac	75018	0
EE - Gustave Rouanet (n°7) & Collège Berlioz	75018	0
EE - Pierre Budin (n°5) & EE - Oran (n°18)	75018	0

COLLECTE TOTALE EN TONNES

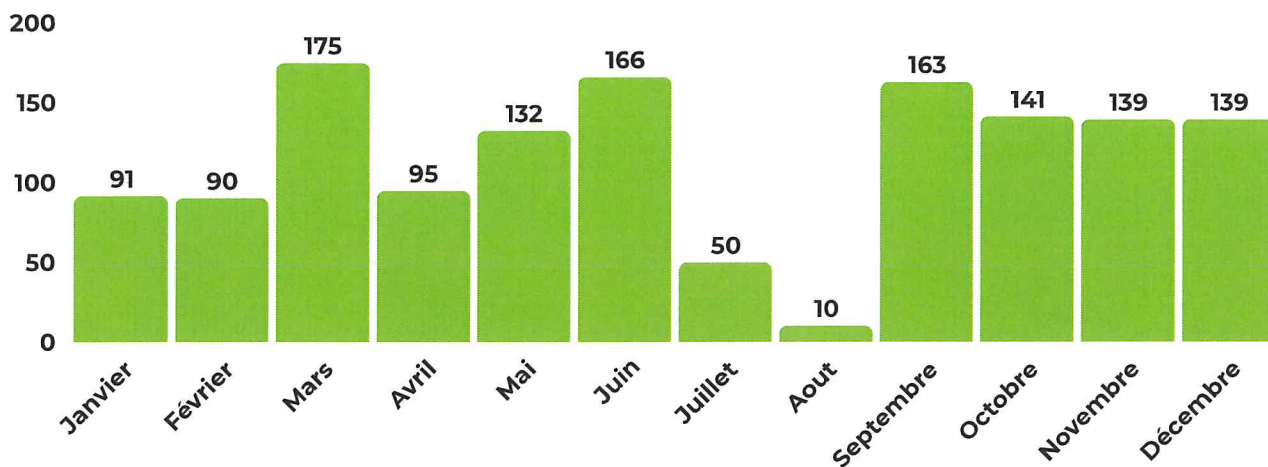
91,79

La collecte des biodéchets

Compte - Rendu Restaurants Municipaux : États des collectes

C. DASCO

Tonnage cumulé sur l'année : 1 387,95 t



Pour l'ensemble des offices relevant de la Direction des Affaires Scolaires de la Ville de Paris, 1387,95 tonnes ont été collectées en 2024 en vue de leur valorisation.

- Les dons alimentaires
- La sortie du plastique
- Les contrôles qualité DDPP, EPSA, internes

Des contrôles hygiène et qualité sont opérées dans les offices tout au long de l'année, soit par les services d'hygiène de l'Etat (la Direction Départementale de Protection des Populations – DDPP), soit par notre prestataire de service EPSA -AGRIATE, soit en interne, au quotidien, par nos agents référents hygiène qualité.

En 2024, la **DDPP** a procédé au contrôle de **43 offices** (représentant 47 des 80 établissements scolaires: 18 maternelles, 16 élémentaires, 4 polyvalentes et 9 collèges). Notre prestataire **EPSA – AGRIATE** a procédé à **27 contrôles** (12 maternelles, 11 élémentaires, 3 polyvalentes et 2 collèges).

Chaque contrôle donne lieu si nécessaire à la mise en place d'un plan d'actions visant à éliminer les non-conformités, qu'elles soient mineures, moyennes ou majeures. Les résultats des contrôles officiels de la DDPP sont publiés sur le site internet « Alim'confiance ».

Autres mesures de maîtrise de production :

- La décontamination des fruits et légumes est effectuée conformément à la procédure
- La procédure de gestion de maintien au chaud – de remise en température est pertinente.

Elle est correctement appliquée.

- La procédure de gestion de liaison chaude – de liaison froide est pertinente. Elle est correctement appliquée.

Audit office : Ecole 69 Championnet

Date : 16/02/2024

Auditeur : Ophélie Lusson

PRESENTATION	
Mode de gestion	Repas livrés
Type de liaison	Froide
Type de convives	Scolaire
Nombre d'ETP présent	2 agents

SYNTHESE			
	Notes	Nombre de non-conformités	Légende
Plan de maîtrise sanitaire	100%	4	
Développement durable	100%	1	75 % - 99 %
Qualité de service	100%	1	25 % - 74 %
Personnel	100%	0	
Sécurité et prévention	100%	0	
Locaux et matériel	100%	4	
Total =	100%	10	

La Commission des menus

La commission recueille les observations des membres à propos des repas servis puis donne son avis et formule des propositions quant à la qualité, la quantité des prestations de la période écoulée.

Contrairement à la pré-commission, les parents d'élèves seront conviés.

La commission remplit notamment les missions suivantes :

- Vérifier puis valider les menus approuvés en pré-commission (appellations, composition des plats).
- Pour ce faire, elle peut au cours de la réunion apporter les modifications nécessaires à leur composition,
- Valider des projets de menus pour le cycle à venir tels que les animations, repas à thème, repas de fête,
 - Proposer des solutions, suggestions pour améliorer la qualité de la prestation,
 - Examiner de nouveaux produits ou nouvelles préparations à l'initiative de l'une ou l'autre des parties (y compris par des dégustations).

Après d'éventuelles modifications, la commission valide le cycle de menus proposés.

La commission des menus s'est réunie à 6 reprises en 2024 pour définir les menus des cantines relevant du marché de repas livrés (en liaison froide) : le jeudi 1er février 2024, le jeudi 28 mars 2024, le jeudi 30 mai 2024, le jeudi 4 juillet 2024, le mardi 17 septembre 2024 et le jeudi 28 novembre 2024.

La commission des menus étudie les menus d'une **période de deux mois** (exemple : la commission du 1er février 2024 a étudié les menus des mois de mars et avril 2024). L'invitation est envoyée à l'ensemble des chefs d'établissements aux fins de transmission aux représentants de parents d'élèves ainsi qu'à la CASPE 18. Pour les cantines relevant des cuisines de production et d'export de repas en liaison chaude, la commission des menus s'est réunie une fois, le mercredi 11 décembre 2024 (menus de janvier et février 2025).

La Commission ancrage territorial

La Commission ancrage territorial prend connaissance de l'origine et de la qualité des produits. Les statistiques relatives à l'alimentation durable sont communiquées aux membres de la commission pour s'assurer du respect des objectifs en la matière. Pour ce qui relève des repas livrés en liaison froide, par le prestataire, la commission ancrage territorial s'est réunie une fois le 4 juillet 2024. Pour ce qui relève des repas produits et livrés par nos cuisines de production et d'export de repas, la Commission Ancrage Territorial s'est réunie à deux reprises, les 16 octobre et 21 novembre 2024.



Les dons alimentaires et partenariats solidaires

Géré auparavant par l'ancien délégataire de la DSP SOGERES, la Caisse des écoles a commencé un **travail de prospection** pour mettre en place des dons alimentaires auprès de structures de solidarités locales.

Elle a **rencontré plusieurs acteurs** spécialisés comme la **Banque alimentaire d'Ile-de-France**, les associations **Confiture Rebelle**, **Linkee** et **Biocycle**. Elle a également contacté en direct des **associations du 18^e**.

Ce premier travail d'identification permettra en 2025 de mettre en place des partenariats ponctuels en cas de surplus de production lors de grèves ou à la veille de vacances scolaires etc.

Des **dons de fruits** ont été réalisés à l'association **Emmaüs** qui gère le centre d'hébergement d'urgence «Valadon» dans le 18^{ème}.

Les moyens de communication

La Caisse des écoles travaille en 2024 à un **renforcement de ses actions de communication** auprès des élèves, parents et habitants autour des changements liés à la municipalisation du service. Cela se traduit par une **évolution du site internet**, la **création de réseaux sociaux** (facebook, instagram, linkedin), d'affichages variés et par la création d'un poste à plein temps de chargée de communication.

Fin 2024, des affichages ont été réalisés **pour tout le secteur bénéficiant** de la «liaison chaude» pour informer des changements du mode de production.

En 2025 est prévu un plan de communication plus étoffé, avec un focus sur l'ouverture de la cuisine de Jean-Baptiste Clément, la création de réseaux sociaux et l'organisation d'évènements hors-les-murs pour faire connaître la Caisse des écoles.



III) Le bilan social

• Les temps forts 2024

Au 1^{er} janvier 2024, la fin du contrat de Délégation de Service Public du service de restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et la municipalisation du service ont abouti à la reprise des contrats de travail de la majorité des personnels des offices et de la cuisine Riquet. La Caisse des écoles a vu ses effectifs passer d'une trentaine d'agents à un peu plus de 300. Cette nouvelle responsabilité a nécessité le déploiement d'un plan de formation, l'organisation d'élections professionnelles pour élire les représentants des salariés et l'anticipation du lancement d'une procédure de marché public formalisé afin d'offrir aux salariés une assurance santé (mutuelle) et une assurance maladie (prévoyance).

Les élections professionnelles :

Le 7 novembre 2024, se sont tenues les élections des représentants des membres du Comité Social Territorial (CST) et de la Commission Consultative Paritaire (CCP).

Le comité social territorial (CST) est une instance consultative qui remplace le comité technique et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) depuis le 1^{er} janvier 2023.

Quel est le rôle du CST :

Le CST est notamment consulté sur les points suivants :

- Projets relatifs au fonctionnement et à l'organisation des services
- Projets de lignes directrices de gestion en matière de gestion des ressources humaines
- Orientations stratégiques relatives aux régimes indemnitaires
- Plan de formation
- Orientations stratégiques en matière d'action sociale et d'aides à la protection sociale complémentaire
- Projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité et les conditions de travail lorsqu'ils s'intègrent dans le cadre d'un projet de réorganisation de service
- Fixation des critères d'appréciation de la valeur professionnelle
- Règles relatives au temps de travail et au compte épargne-temps

Le CST débat chaque année notamment sur les points suivants :

- Bilan de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion
- Évolution des politiques des ressources humaines
- Création des emplois à temps non complet
- Bilan de la mise en œuvre du télétravail
- Dématérialisation des procédures, évolutions technologiques et de méthode de travail et incidences sur les agents
- Politique d'insertion, de maintien dans l'emploi et d'accompagnement des parcours professionnels des travailleurs en situation de handicap

Une commission consultative paritaire (CCP) est une instance consultative composée, en nombre égal, de représentants de l'administration et de représentants du personnel, compétente à l'égard des contractuels.

Les représentants du personnel sont élus par les agents contractuels tous les 4 ans.

- Le nombre d'élus ou de « désignés » est en rapport direct avec le nombre d'agents.
- Les représentants de l'administration sont désignés par l'autorité territoriale, le Président est désigné par l'autorité territoriale.
- Les CCP sont obligatoirement consultées, à l'initiative de l'administration, sur les projets de décision individuelle suivants concernant les contractuels relevant de la commission :
 - Licenciement après la période d'essai
 - Non renouvellement du contrat d'un agent titulaire d'un mandat syndical
 - Licenciement pour inaptitude physique
 - Décision refusant un congé pour formation syndicale
 - Décision refusant un congé de formation à l'hygiène et la sécurité à un fonctionnaire représentant du personnel au comité social
- Refus pour la 2^{ème} fois d'une demande de formation d'intégration et de professionnalisation ou de formation de perfectionnement ou de préparation à un concours ou de formation personnelle ou d'apprentissage de la langue française
- Les CCP sont consultées, en formation disciplinaire, sur les projets de sanction disciplinaire autres que l'avertissement et le blâme à l'égard des contractuels.
- Une CCP peut être consultée, à la demande d'un agent, sur les projets de décision individuelle suivants :
 - Refus de temps partiel, litige relatif aux conditions de travail à temps partiel
 - Refus d'une demande de formation dans le cadre du compte personnel de formation
 - Demande de révision du compte rendu d'un entretien professionnel annuel
 - Refus d'une 1^{ère} demande ou d'une demande de renouvellement de télétravail
 - Refus d'une demande de congés épargnés sur un compte épargne-temps

La participation à ces deux scrutins a été forte :

Participation : 190 votants sur 276 inscrits Soit 68.84 % pour la CCP

La CFTC a obtenu 109 voix contre 81 voix à la CGT

Participation : 192 votants sur 286 inscrits Soit 67.13 % pour le CST

La CFTC a obtenu 108 voix contre 83 à la CGT

Sont élu(e)s dans ces deux instances :

3 élus titulaires

Mme TOURE Coumba

Mme GOULOU Lydie

Mme KONE Aminata

2 élus titulaires

Mme DERBANE Fatma

Mme JAGOOSING Koosmawtee

3 élus suppléants

Mme KAH Flora

Mme BALTIMORE Chrislène

M. VIVIEN Michaël

2 élus suppléants

Mme DIALLO Hawa

Mme ZOUBALELA Vincentia

La mutuelle et la prévoyance :

Par délibération, en date du 26 septembre 2024, le Comité de gestion autorisait le Président de la Caisse des écoles à lancer un marché formalisé d'assurances complémentaires santé et prévoyance.

Pour rappel, l'article L 827-9 du Code général de la fonction publique prévoit que les collectivités et leurs établissements publics participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident (santé) ainsi que les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès (prévoyance) ; auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent dans les conditions définies à l'article L 827-10 et/ou L 827-11 du Code général de la fonction publique

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 introduit le caractère obligatoire de cette participation : au 1^{er} janvier 2025 pour la garantie prévoyance et au 1^{er} janvier 2026 pour la garantie santé.

Compte tenu de la municipalisation du service de restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire au 1^{er} janvier 2024, engendrant la reprise des personnels de l'ancien délégataire, la Caisse des écoles du 18^{ème} arrondissement a anticipé la mise en œuvre d'une garantie santé au 1^{er} janvier 2025 également.

Le marché a été mis en ligne sur la plateforme dématérialisée e-marchéspublics.com en date du 30 septembre 2024 et la date de réception des offres a été fixée au 20 novembre 2024 à 12h00.

La Commission d'Appels d'Offres s'est réunie le 11 décembre 2024.

Le lot 1, assurance complémentaire santé, a été attribué au groupement MNT – MCV PAP

Le lot 2, assurance complémentaire prévoyance, a été attribué à COLLECTEAM

La participation employeur à la garantie prévoyance doit être au minimum de 7 € selon la réglementation en vigueur.

Il a été proposé aux membres du Comité de gestion une prise en charge mensuelle de ce risque à hauteur de 15 € par mois et par agent.

Il a également été proposé une prise en charge de 50 % du coût de la mutuelle des agents et familles.

- **Les effectifs, par catégorie, par grade, par genre homme / femme**

Au 31 décembre 2024, 348 postes budgétaires sont ouverts représentant 315 postes pourvus.

318 agents ont travaillé à la Caisse des écoles au cours de l'année 2024. Certains ont quitté la Caisse des écoles (3 départs à la retraite, démissions, contrats non-reconduits...).

Ces 318 agents, compte tenu des emplois à temps non-complet, représentent 224,47 Equivalents Temps Pleins (ETP).

ETP au 31.12.	Nbre femmes		Nbre hommes		Total nombre fonctionnaires	Total nombre contractuels	TOTAL ETP	Part des contractuels sur l'effectif total
	Fonctionnaires	Contractuels	Fonctionnaires	Contractuels				
filère administrative	6,00	8,00	1,00	4,00	7,00	12,00	19,00	63,16%
A	0,00	1,00	1,00	2,00	1,00	3,00	4,00	75,0%
B	2,00	0,00	0,00	1,00	2,00	1,00	3,00	33,3%
C	4,00	7,00	0,00	1,00	4,00	8,00	12,00	66,7%
filère technique	0,00	185,78	2,00	16,69	2,00	202,47	204,47	99,02%
A	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00	100,0%
B	0,00	2,00	1,00	2,00	1,00	4,00	5,00	80,0%
C	0,00	8,00	1,00	8,00	1,00	16,00	17,00	94,1%
Agents contractuels de restauration à temps complet		175,78		5,69	0,00	181,47	181,47	100,0%
filère médico-sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%
B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%
TOTAL ETP SUR EMPLOI PERMANENT	6,00	193,78	3,00	20,69	9,00	214,47	223,47	95,97%
Apprentis				0,00	0,00	1,00	1,00	100,0%
Autres personnels contractuels sur emploi non permanent		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%
TOTAL ETP SUR EMPLOI NON PERMANENT	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	100,00%
TOTAL ETP AU 31.12.	6,00	194,78	3,00	20,69	9,00	215,47	224,47	95,99%

Compte tenu des agents à temps non-complet et selon la période d'activité dans l'année, les 318 agents présents au cours de l'année 2024 représentent 221,26 Equivalents Temps Plein Travaillé (ETPT).

41 agents travaillent à temps complet ; les autres travaillent à temps non-complet.

ETPT au 31.12.	Nbre femmes		Nbre hommes		Total nbre fonctionnaires	Total nbre contractuels	TOTAL	Part des contractuels sur l'ETPT
	Fonctionnaires	Contractuels	Fonctionnaires	Contractuels				
filère administrative	6,00	5,07	1,00	3,52	7,00	8,59	15,59	55,10%
A	0,00	0,25	1,00	2,00	1,00	2,25	3,25	69,2%
B	2,00	0,00	0,00	1,17	2,00	1,17	3,17	36,8%
C	4,00	4,82	0,00	0,35	4,00	5,17	9,17	56,4%
filère technique	0,00	186,99	1,75	15,38	1,75	202,37	204,12	99,14%
A	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00	100,0%
B	0,00	2,00	0,75	2,25	0,75	4,25	5,00	85,0%
C	0,00	6,54	1,00	6,41	1,00	12,95	13,95	92,8%
Agents contractuels de restauration à temps complet		178,45		5,71	0,00	184,17	184,17	100,0%
filère médico-sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%
B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%
TOTAL ETPT SUR EMPLOI PERMANENT	6,00	192,07	2,75	18,89	8,75	210,96	219,71	96,02%
Apprentis		1,55		0,00	0,00	1,55	1,55	100,0%
Autres personnels contractuels sur emploi non permanent		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%
TOTAL ETPT SUR EMPLOI NON PERMANENT	0,00	1,55	0,00	0,00	0,00	1,55	1,55	100,00%
TOTAL ETPT AU 31.12.	6,00	193,62	2,75	18,89	8,75	212,51	221,26	96,05%

- **Les absences :**

Nous comptabilisons 662 arrêts de travail en 2024 représentant 9 614 jours :

- 238 arrêts en maladie ordinaire (91 agents concernés = 3 125 jours de travail)
- 14 agents ont été victimes d'accidents du travail. Ces accidents de travail ont généré 61 arrêts du travail (1 564 jours de travail). Il convient de noter que 3 des agents étaient déjà en arrêt pour accident du travail avant d'intégrer la Caisse des écoles au 1^{er} janvier 2024.
- 4 agents ont été victimes d'accidents de travail, générant au total 5 arrêts (66 jours de travail).
- 355 absences injustifiées (3 426 jours de travail) : il s'agit principalement de congés sans solde accordés par la Caisse des écoles
- 1 arrêt pour longue maladie (158 jours de travail)
- 3 congés maternité (463 jours de travail)
- 3 congés parentaux (572 jours de travail)
- 1 disponibilité (240 jours de travail)

Motif d'absence pour raisons de santé	Nombre de jours d'absence Femme	Nombre de jours d'absence Homme	TOTAL Nombre jours absence	Taux d'absentéisme Femme	Taux d'absentéisme Homme
Maladie ordinaire	2 993	132	3 125	3,73%	0,16%
Longue maladie, disponibilité d'office et grave maladie	0	158	158	0,00%	0,20%
Maladie de longue durée	0	0	0	0,00%	0,00%
Accident de travail/trajet	1 583	47	1 630	1,97%	0,06%
Maladie professionnelle	0	0	0	0,00%	0,00%
TOTAL ABSENCES POUR RAISONS DE SANTE	4 576	337	4 913	5,71%	0,42%

- **Les formations :**

Le total des heures de formation de l'année 2024 s'élève à 749 heures. Les formations obligatoires, dans le domaine de la sécurité alimentaire HACCP, comptabilisent l'essentiel des heures soit 654,50 heures. 100 % des agents travaillant dans les cuisines de production et d'export de repas et 90 % des agents travaillant dans les offices ont bénéficié de cette formation HACCP (dont 38 % de primo formations). Les agents des fonctions support bénéficient, s'ils le souhaitent, des formations proposées par la Ville de Paris. Il est conseillé à chaque agent de suivre au moins une formation par année.

		Nbre d'heures de formation en année N			Nbre d'agents formés en année N			Moyenne h formation / Total agents formés			Total agents formés / eff. physiques présents année N		
		FEMME	HOMME	TOTAL	FEMME	HOMME	TOTAL	FEMME	HOMME	TOTAL	FEMME	HOMME	TOTAL
<u>Filière administrative</u>													
A		7	11	18	1	2	3	7,00	5,25	5,83	100%	67%	75%
B		0	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0%	0%	0%
C		77	0	77	6	0	6	12,83	0,00	12,83	43%	0%	40%
	Sous-total	84	10,5	94,5	7	2	9	12,00	5,25	10,50	41%	33%	39%
<u>Filière technique</u>													
A		0	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0%	0%	0%
B		0	56	56	0	2	2	0,00	28,00	28,00	0%	50%	33%
C		14	21	35	2	4	6	7,00	5,25	5,83	18%	44%	30%
Agents contractuels de restauration à temps in		536	28	564	151	7	158	3,55	4,00	3,57	59%	64%	60%
	Sous-total	550	105	655	153	13	166	3,59	8,08	3,94	57%	52%	57%
<u>Filière médico-sociale</u>													
A		0	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0%	0%	0%
B		0	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0%	0%	0%
	Sous-total	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0%	0%	0%
Nbre total des heures de formation		634	116	749	160	15	175	3,96	7,70	4,28	56%	48%	56%

- La masse salariale :

Compte	Libellé compte	En euros (référence : compte de gestion de l'année N)
Chapitre 12 : charges de personnel et frais assimilés		
621	Autres services extérieurs (621 Personnel extérieur au service)	2 024 I
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	150 896 I
64	Charges de personnel	7 208 758 I
641	Charges de personnel / Rémunérations du personnel	5 276 503 I
	6411 - Charges de personnel / Rémunérations du personnel / Personnel titulaire	340 861,63
	6413 - Charges de personnel / Rémunérations du personnel / Personnel non titulaire	4 904 330 I
	6415 - Congés payés	0 I
	6416 - Charges de personnel / Rémunérations du personnel / Emplois d'insertion	0 I
	6417 - Rémunération des apprentis	31 311 I
	6419 - Remboursement sur rémunérations de personnel	0 I
645	Charges de Sécurité Sociale et de Prévoyance	1 831 861 I
	6451 - Cotisations à l'URSSAF	1 401 765 I
	6453 - Cotisations aux Caisses de retraites	245 938 I
	6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	184 158 I
	6455 - Cotisations pour assurance du personnel (Cap. décès)	0 I
	6456 - Versement au FNC du supplément familial	0 I
	6457 - Cotisations sociales liées à l'apprentissage	0 I
	6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	0 I
647	Charges de personnel / Autres charges sociales	100 394 I
	6471 - Prestations versées pour le compte FNAL	0 I
	6472 - Prestations familiales directes	0 I
	6473 - Allocations de chômage versées directement	0 I
	6474 - Versements aux autres œuvres sociales	0 I
	6475 - Médecine du travail, pharmacie	43 333 I
	6478 - Autres charges sociales diverses	57 061 I
	6479 - Remboursement sur autres charges sociales	0 I
648	Autres charges de personnel	
Total dépenses de personnel imputées au chapitre 12		7 361 678 I
Chapitre 11 : charges à caractère général en lien avec le personnel		
611	Contrats de prestations de services avec des tiers (uniquement dépenses d'intérim si elle sont encore versées sur ce compte)	0 I
6184	Versement à des organismes de formation	24 423 I
637	Fonds de solidarité handicapés	0 I

IV) Le rapport financier

La section de fonctionnement

Le Budget Primitif 2024 avait été voté en section de fonctionnement, en dépenses comme en recettes pour un montant de 21 475 031 €. Des crédits complémentaires ont été votés en cours d'année 2024 et le budget total de la section de fonctionnement s'est finalement établi pour un montant de 22 393 833 €.

Les faits marquants :

Au 31 décembre 2024, le montant des dépenses de fonctionnement est arrêté à 20 420 237,03 €.

Le poste énergie avait été budgété pour 968 714 € : les dépenses réelles se sont élevées à 429 290,83 €.

Le poste alimentation, comprenant les achats de denrées pour nos cuisines de production et d'export de repas, l'assistance technique approvisionnement avec Scolarest et le marché de repas livrés avec Sogeres, avait été budgété pour 10 128 093 € ; des crédits supplémentaires ont été votés en cours d'année pour un montant de 200 000 € : les dépenses réelles se sont élevées à 10 418 674,91 €.

Le poste maintenance des matériels de cuisine avait été budgété pour 383 743 € ; des crédits supplémentaires ont été votés en cours d'année pour faire face à un accroissement des dépenses réelles qui se sont élevées à 463 305,77 €.

La masse salariale avait été budgétée pour 8 786 500 €. Compte tenu des transferts définitifs de contrats de travail des salariés de l'ancien délégataire et de l'étalement des recrutements dans l'année, les dépenses réelles se sont finalement élevées à 7 361 678,08 €.

Les provisions pour dépréciations de créances usagers (risque impayés) ont fait l'objet d'une inscription budgétaire pour 410 000 € soit 8 % du montant total facturé aux familles.

Au 31 décembre 2024, le montant des recettes de fonctionnement est arrêté à 23 059 983,83 € (hors excédent antérieur N-1 d'un montant de 1 515 889,08 €).

Le produit du service de restauration, scolaire, comprenant les paiements effectués en régie et le titrage des impayés, a atteint la somme de 4 785 691,67 €.

La subvention versée par la Ville de Paris a atteint 16 500 000 € en 2024.

Les subventions de France Agrimer (Union Européenne : programme lait et fruits à l'école) se sont élevées à 144 729,70 €. Elles avaient été prudemment budgétées pour un montant de 50 000 €.

Les pénalités à l'encontre du titulaire du marché de repas livrés se sont élevées à 1 592 817,78 €. Elles atteignent un montant record. Les dysfonctionnements sanctionnés ont principalement porté sur des changements de composantes de menus non validés, des pertes de qualité sur certains produits, des réassorts de repas non assurés...

La section d'investissement

Le budget primitif 2024 avait été voté en section d'investissement, en dépenses comme en recettes, pour un montant de 194 865 €.

Des crédits complémentaires ont été votés en cours d'année 2024 et le budget total de la section d'investissement s'est finalement établi pour un montant de 647 905,66 €.

Les faits marquants

De nouvelles plonges ont été achetées en 2024 pour faire face à de très nombreuses pannes. Au mois d'août 2024, l'UGAP, centrale d'achat, a offert la possibilité d'acheter ce type de matériels de cuisine sans passer par les longues procédures de marchés publics. C'est ainsi que 8 plonges ont été remplacées à l'automne pour un montant total dépensé de 118 947,96 € (Aimé Césaire, Philippe de Girard, 5 Flocon, Clémenceau, Belliard, Cavé, Guadeloupe, Dorgelès – Clignancourt). Des dépenses complémentaires ont également été engagées au début de l'hiver pour un montant de 113 031,08 € afin d'acheter des plonges pour les cuisines des écoles 7 Championnet, Lépine, 7 Rouanet et 3 Flocon. Un self a été acheté en 2024 pour l'école Sainte Isaure ; le montant total de cet investissement s'élève à 27 439,06 €.

Au 31 décembre 2024, l'excédent de la section de fonctionnement cumulé s'élève à 4 155 635,88 € et le montant de l'excédent de la section d'investissement cumulé s'élève à 96 304,72 € après prise en compte des restes à réaliser (178 403,70 €).

NATURE COMPTABLE	COMPTE	BP 2024	Budget Supplémentaire Décision Modificative	TOTAL BP 2024	CA 2024
REMBOURSEMENT CHARGES CPAM	6419	400,00 €		400,00 €	5 154,26 €
REMBOURSEMENT CHARGES DE SECURITE SOCIALE	6459	0,00 €		0,00 €	0,00 €
TICKETS RESTO	6479	9 600,00 €		9 600,00 €	8 432,00 €
SEJOURS DE VACANCES RECETTES FAMILLES ET CAF	7066	0,00 €		0,00 €	175,18 €
CANTINES RECETTES	7067	4 318 382,00 €	-167 000,00 €	4 151 382,00 €	4 785 691,67 €
COTISATIONS CDE18 ET DONS	70688	100,00 €		100,00 €	65,00 €
AUTRES PRODUITS ACTIVITE VENTE REPAS	7088	0,00 €		0,00 €	6 337,10 €
SUBVENTION EQUILIBRE RESTAURATION	74748	17 095 602,00 €	167 000,00 €	17 262 602,00 €	16 500 000,00 €
SUBVENTION SEJOURS VACANCES	74748	0,00 €		0,00 €	0,00 €
AUTRES SUBVENTIONS (France Agrimer)	74778	50 000,00 €	60 000,00 €	110 000,00 €	144 729,70 €
PRODUITS DE GESTION	7584	0,00 €			228,60 €
REDEVANCES OCCUPATION	75888	0,00 €		0,00 €	15 405,54 €
PENALITES	755	0,00 €	758 802,00 €	758 802,00 €	1 592 817,78 €
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	756	0,00 €		0,00 €	0,00 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	773	0,00 €		0,00 €	0,00 €
QUOTE PART SUBVENTION TRANSFERABLE	777	947,00 €		947,00 €	947,00 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT N-1 REPORTE	002		1 515 889,08 €	1 515 889,08 €	1 515 889,08 €
		21 475 031,00 €	2 334 691,08 €	23 809 722,08 €	24 575 872,91 €

Nature	Dépenses de Fonctionnement	BP	BS	DM	Total budget 2024	Mandaté
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	190 000,00	190 000,00	0,00
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	1 414,00	0,00	0,00	1 414,00	40,50
6027	ALIMENTATION	0,00	0,00	0,00	0,00	22 468,59
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	968 714,00	0,00	0,00	968 714,00	429 290,83
60622	CARBURANTS	0,00	0,00	0,00	0,00	118,00
60623	ALIMENTATION	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	233 620,22
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	15 294,67
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	399 000,00	0,00	0,00	399 000,00	294 444,54
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	45 845,59
60636	HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL	58 143,00	0,00	0,00	58 143,00	100 188,85
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	16 493,75
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	36 143,71
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	10 323 271,00	0,00	200 000,00	10 523 271,00	10 451 482,38
61351	MATERIEL ROULANT	10 555,00	0,00	0,00	10 555,00	9 089,95
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	383 743,00	100 000,00	0,00	483 743,00	463 305,77
6156	MAINTENANCE	34 764,00	0,00	0,00	34 764,00	115 471,34
6161	MULTIRISQUES	3 250,00	0,00	0,00	3 250,00	3 495,79
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	31 500,00	0,00	0,00	31 500,00	24 422,52
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	0,00	0,00	0,00	0,00	2 023,98
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	15 616,94
62268	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS...	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	10 560,00
6228	DIVERS	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	17 090,77
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	5 340,00
6241	TRANSPORTS DE BIENS	0,00	0,00	0,00	0,00	1 135,94
6245	TRANSPORTS DE PERSONNES EXTERIEURES A LA COLLECTIVITE	0,00	0,00	0,00	0,00	990,00
6248	DIVERS	0,00	0,00	0,00	0,00	14 504,16
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	38 200,00	0,00	0,00	38 200,00	33 576,22
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	20 220,00	0,00	0,00	20 220,00	43 922,47
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	6 889,05
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	12 360,00	0,00	0,00	12 360,00	21 191,89
6288	AUTRES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	0,00	0,00	0,00	0,00	150 896,00
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	244 003,08	0,00	0,00	244 003,08	234 432,15
64112	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE	1 847,28	0,00	0,00	1 847,28	7 590,30
64113	NBI	2 658,36	0,00	0,00	2 658,36	3 507,54
64118	AUTRES INDEMNITES	82 950,36	0,00	0,00	82 950,36	95 331,64
64131	REMUNERATIONS	5 605 300,80	0,00	0,00	5 605 300,80	4 374 765,64
64132	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE	8 128,56	0,00	0,00	8 128,56	266 469,30
64138	PRIMES ET AUTRES INDEMNITES	195 465,00	0,00	0,00	195 465,00	252 171,56
6414	PERSONNEL REMUNERE A LA VACATION	53 209,20	0,00	0,00	53 209,20	10 923,77
64141	Pers.rém.vacation - Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64161	EMPLOIS JEUNES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	REMUNERATIONS DES APPRENTIS	41 535,60	0,00	0,00	41 535,60	31 311,11
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	1 946 637,31	0,00	0,00	1 946 637,31	1 401 765,00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	311 473,15	0,00	0,00	311 473,15	245 938,18
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	231 064,97	0,00	0,00	231 064,97	184 157,74
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	39 024,13	0,00	0,00	39 024,13	43 333,20
6488	Autres charges	23 202,20	0,00	0,00	23 202,20	57 060,97
65138	AUTRES SECOURS	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	4 869,62
65311	IMDEMNITES DE FONCTION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	20 000,00	0,00	7 652,00	27 652,00	27 651,32
65741	MENAGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	41 750,00	0,00	11 150,00	52 900,00	44 081,80
65811	DROIT D UTILISATION INFORMATIQUE EN NUAGE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	AUTRES	50,00	0,00	0,00	50,00	1,30
6811	DOT.AUX AMTS DES IMMOS INCORP. ET CORP.	166 397,00	0,00	0,00	166 397,00	119 920,47
6815	DOT.AUX PROV. POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTION.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6817	DOT. AUX DEPRECIAT. DES ACTIFS CIRCULANTS	18 200,00	0,00	410 000,00	428 200,00	410 000,00
		21 475 031,00	100 000,00	818 802,00	22 393 833,00	20 420 237,03

RECETTES D'INVESTISSEMENT	NATURE	BP 2024	Budget Supplémentair e Décision Modificative	Total BUDGET 2024	CA 2024
résultat d'invest reporté	001			0,00	
FCTVA	10222	28 468,00		28 468,00	28 468,08
amortissement immobilisations incorporelles	28051	69 574,00		69 574,00	26 420,68
amortissement aménagement	28135	0,00		0,00	0,00
amortissement matériels cuisine	2815741	81 815,00		81 815,00	78 490,43
amortissement installations générales	28181	3 705,00		3 705,00	2 653,00
amortissement matériels informatiques	281838	7 598,00		7 598,00	10 362,36
amortissement mobilier	281848	3 705,00		3 705,00	1 488,00
amortissement matériels transport	281828			0,00	506,00
Subvention	13158	0,00		0,00	0,00
Virement de la section de fonctionnement			190 000,00	190 000,00	0,00
		194 865,00	190 000,00	384 865,00	148 388,55

DEPENSES INVESTISSEMENT	NATURE	BP 2024	RC 2023 SUR 2024	Budget Supplémentair e Décision Modificative	BUDGET TOTAL 2024	CA 2024	Report de Crédits 2024 sur 2025
Amortissement subvention	139158	947,00			947,00	947,00	0,00
Logiciel et licences LLIS	2051				0,00	6 000,00	0,00
Logiciel et licences ARPEGE PORTAIL	2051		10 994,00		10 994,00	7 340,00	4 704,00
Logiciel et licences IANORD GPAO	2051				0,00	13 827,79	25 016,21
Autres logiciels et licences	2051	60 000,00			60 000,00	0,00	0,00
Plonges - laves vaisselles	215741				0,00	118 947,96	113 031,08
Fours	215741				0,00	40 066,04	
Etuves	215741				0,00	18 433,55	
Chambres froides - réfrigérateurs	215741				0,00	29 128,58	
Selfs	215741				0,00	27 439,06	17 942,29
Plateaux	215741				0,00	4 046,40	
Bacs gastros	215741				0,00	46 610,40	
Transpalettes et chariots	215741				0,00	9 220,36	
Hotte et système extraction	215741				0,00	10 319,12	5 305,24
Matériels de cuisine divers	215741	113 918,00	15 964,44	363 545,00	493 427,44	2 232,46	11 684,88
Agencement aménagement	2181			30 000,00	30 000,00	14 176,88	
Matériels de transport	21828			9 000,00	9 000,00	8 289,00	
Matériels informatiques	21838	10 000,00	8 537,22	15 000,00	33 537,22	28 947,47	720,00
Mobiliers de bureau	21848	10 000,00			10 000,00	2 213,35	0,00
		194 865,00	35 495,66	417 545,00	647 905,66	388 185,42	178 403,70